

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 9 avril 2018 à 19 h 30 au Centre intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Nicole Champagne et Martine Poulin ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Michel Rhéaume, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 20 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

18-04-95

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;

Correspondances

3. Report de l'échéancier pour la conclusion des travaux de consolidation du parc industriel;
4. Place aux jeunes : séjour exploratoire à l'incubateur agroalimentaire des Appalaches;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

5. Procès-verbaux : adoption des textes du mois de mars 2018;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2018;
7. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 mars 2018;
8. Adoption du règlement numéro 217-18 concernant les délégations de pouvoir pour certains fonctionnaires de dépenser;
9. Adoption du règlement d'emprunt numéro 224-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants;
10. Adoption du règlement numéro 225-18 relativement au projet d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines;
11. Dossier d'annexion : demandes particulières à la Ville de Thetford Mines et à la MRC des Appalaches;
12. Projet de cession au montant d'un dollar aux propriétaires riverains d'une portion des lots faisant partie de l'emprise du chemin des Cerfs : demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec;
13. Demande formulée au gouvernement du Québec de rehausser le taux de TVQ remboursé aux municipalités;
14. Atelier avant le congrès de l'ADMQ 2018 : autorisation d'inscription;
15. Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité au COGESAF;
16. Contre-expertise du rapport d'inspection du Centre intergénérationnel : mandat d'honoraires professionnels;
17. Autorisation de dépenses pour pallier à une surcharge de travail au Service de l'administration;
18. Constatation d'une démission;

Aménagement, urbanisme et environnement

19. Dossier Tony Huard – Les élevages L.D. Ltée : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
20. Adoption du projet de règlement numéro 218-18 modifiant le règlement de zonage numéro 69-07;
21. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 226-18 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

22. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement 227-18 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
23. Adoption du premier projet de règlement 227-18 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
24. Avis de motion et présentation du premier projet de règlement 228-18 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07;
25. Adoption du premier projet de règlement 228-18 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07;
26. Projets de règlements d'urbanisme : fixation de l'assemblée publique de consultation;
27. Adoption du règlement numéro 2017-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable en partie par la Sûreté du Québec;
28. Adoption du règlement numéro 221-18 concernant la collecte des encombrants;

Développement socio-économique

29. Tour de télécommunication : autorisation de signature pour une entente avec Bell;
30. Prêt de service d'une ressource ponctuelle à la station de ski pour effectuer de la maintenance;
31. Construction de la tour de télécommunication : remboursement de la main-d'œuvre du Club Chasse et Pêche St-Méthode – St-Daniel Inc.;

Travaux publics et voirie

32. Achat d'un radar pédagogique : autorisation de dépenses;
33. Demande de la Municipalité de Saint-Évariste de Forsyth concernant le nivellement d'une portion de la route des Hamann et du rang du Lac-aux-Grelots sur leur territoire;

Loisirs, culture et vie communautaire

34. Appui au projet du Cercle des fermières de Sacré-Cœur-de-Marie déposé au programme « Nouveaux Horizons »;
35. Bibliothèque de l'Avenir : achat d'un ordinateur;
36. Chemin de Saint-Jacques et patrimoine : achat de 4 lits de camp et fixation du tarif;
37. Autorisation de dépense pour installation de pieux;
38. Versement de la première tranche de l'aide financière accordée au Comité des loisirs St-Daniel;
39. Prêt de chapiteau pour les Jeux du Québec;

Affaires diverses

40. Demande au MTMDET concernant la responsabilité du tronçon du chemin Sacré-Cœur Ouest entre la route 269 et la route de l'Église;
41. Poursuite du remboursement d'une partie de l'accès au Parc national de Frontenac;
42. Règlement d'emprunt numéro 224-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants : accès au registre référendaire des personnes habiles à voter;
43. Comptes rendus des élus;
44. Période de questions;
45. Informations générales
46. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux ajouts inscrits à la section « affaires diverses »,
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Correspondances

REPORT DE L'ÉCHÉANCIER POUR LA CONCLUSION DES TRAVAUX DE CONSOLIDATION DU PARC INDUSTRIEL

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité a obtenu les autorisations de Développement économique Canada pour reporter l'échéancier relativement à la conclusion des travaux de consolidation du parc industriel.

PLACE AUX JEUNES : SÉJOUR EXPLORATOIRE À L'INCUBATEUR AGROALIMENTAIRE

Monsieur le Maire informe les citoyens de la réussite du séjour exploratoire à l'Incubateur agroalimentaire des Appalaches organisé par l'organisme Place aux Jeunes et du remerciement fait à la Municipalité pour l'accueil.

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

18-04-96

PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS DE MARS 2018

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de mars 2018 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-97

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE MARS 2018

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 748 472.88 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 mars 2018 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

18-04-98

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 217-18 CONCERNANT LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR POUR CERTAINS FONCTIONNAIRES DE DÉPENSER

ATTENDU que le conseil municipal peut, en vertu de l'article 961.1 du Code municipal, déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion et projet de règlement du présent règlement a été donné par le conseiller Michel Rhéaume lors de la séance ordinaire tenue le lundi 5 février 2018;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement, ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du règlement numéro 217-18;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 217-18 concernant les délégations de pouvoir pour certains fonctionnaires de dépenser.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-99

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 224-18 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock doit remplacer et acquérir divers équipements roulants tels que deux camions dix roues incluant l'équipement de déneigement, un chargeur et son équipement, une niveleuse et une remorque fermée pour le service de la voirie et un camion mousse et une unité d'urgence pour le service incendie;

ATTENDU qu'un montant de 1 300 000 \$, incluant les taxes nettes applicables, les frais de financement temporaire et les frais d'émission est nécessaire pour procéder à l'achat;

ATTENDU que le financement de ce règlement sera redistribué à l'ensemble des citoyens;

ATTENDU qu'une réserve financière de 160 000 \$ est disponible;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt à la hauteur de 1 140 000 \$ pour en acquitter les coûts;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Nelson Turgeon et qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée lors de la séance extraordinaire tenue le mercredi 4 avril 2018;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement, ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du règlement numéro 224-18;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter le règlement d'emprunt numéro 224-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-100

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 225-18 RELATIVEMENT AU PROJET D'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE THETFORD MINES

ATTENDU qu'une pétition et une demande ont été déposées le 28 juin 2016 par des citoyens de la Ville de Thetford Mines résidant sur le chemin du Bocage sollicitant l'annexion de leur secteur à la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU qu'une résolution a été adoptée le 27 août 2017 par l'association des résidents du chemin Auclair stipulant appuyer le projet d'annexion de leur secteur à la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que le dossier d'annexion a évolué entre le dépôt de la demande initiale des citoyens et son adoption suite à différentes discussions et une analyse en profondeur de la situation;

ATTENDU que des nouvelles dispositions législatives sont entrées en vigueur cette année et que le processus avait été enclenché au préalable, la Municipalité a repris le processus d'adoption pour respecter la nouvelle procédure prévue au Code municipal;

ATTENDU que le chemin du Bocage et le chemin Auclair, situés en bordure du lac à la Truite, sont contigus au territoire de la Municipalité d'Adstock et que deux segments se retrouvent déjà dans cette susdite municipalité;

ATTENDU que le territoire de la Municipalité d'Adstock occupe déjà près de 90 % du pourtour du lac à la Truite;

ATTENDU que les résidents concernés (sur les chemins Bocage, Auclair, Thivierge et Simard) habitent, avec leurs voisins immédiats adstockois, un milieu de vie particulier, soit le lac à la Truite et partagent les mêmes préoccupations face à leur environnement immédiat, qu'ils défendent des intérêts communs et sont impliqués dans les mêmes associations qui les représentent à la Municipalité d'Adstock;

- ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock oriente ses actions et définit ses politiques en regard de l'intérêt de ses communautés riveraines puisque ces dernières constituent la majorité de sa population et que son territoire se compose notamment de six lacs;
- ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock doit circuler en travers de la section de Thetford Mines pour desservir ses citoyens qui se retrouvent dans un cul-de-sac;
- ATTENDU** que les services municipaux tels la cueillette d'ordures ménagères, des matières recyclables ainsi que le déneigement des chemins du Bocage, Auclair et Thivierge, secteur Thetford Mines, sont réalisés par la Municipalité d'Adstock, et ce, depuis plusieurs années;
- ATTENDU** qu'il existe une certaine incohérence face à la sécurité publique de cette portion de territoire, car deux services de police et deux brigades de sécurité incendie desservent les résidents;
- ATTENDU** que les règlements de la Ville de Thetford Mines et ceux de la Municipalité d'Adstock sur le plan de l'urbanisme et de l'environnement sont différents ou sont appliqués différemment, conduisant à une discordance notamment quant à l'aménagement du territoire pouvant même nuire à la préservation de ce plan d'eau;
- ATTENDU** que les résidents concernés se reconnaissent dans la vision de la Municipalité d'Adstock concernant la gestion de son territoire en bordure des lacs et de son approche résolument écologique (naturalisation des bandes riveraines, vidange automatique des fosses septiques, entretien des chemins, des cours d'eau, des fossés et des trappes à sédiments, restriction sur l'abattage d'arbres en zone de villégiature, etc.);
- ATTENDU** les rencontres préalables qui se sont tenues à ce sujet avec les représentants de la Ville de Thetford Mines;
- ATTENDU** que le dossier d'annexion a cheminé depuis le dépôt de la demande initiale des citoyens, notamment à travers des dispositions législatives différentes;
- ATTENDU** qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q. chapitre O.9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;
- ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par conseiller Sylvain Jacques et qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 4 avril 2018;
- ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement;
- ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement numéro 225-18;
- ATTENDU** que ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 225-18 relativement au projet d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-101

DOSSIER D'ANNEXION : DEMANDES PARTICULIÈRES À LA VILLE DE THETFORD MINES ET À LA MRC DES APPALACHES

ATTENDU que la Municipalité a adopté le règlement numéro 225-18 relativement au projet d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Thetford Mines lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 9 avril 2018;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire encadre et fixe des balises dans une telle procédure et a même traité récemment de telles demandes;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock, tout en répondant au souhait exprimé par les citoyens, désire rendre plus harmonieuse et cohérente la gestion de ce milieu de vie dont plusieurs irritants ont été acheminés à travers les années et dont la plupart n'ont pas eu de suite satisfaisante;

ATTENDU que la Ville de Thetford Mines a déjà procédé à de nombreuses annexions territoriales au cours de son histoire;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q. c. O.9), la MRC des Appalaches doit faire connaître son avis sur la demande d'annexion;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), la Ville de Thetford Mines dispose d'un nombre de voix équivalant à au moins la moitié de celui dont disposent tous les représentants de la MRC;

ATTENDU que la Ville de Thetford Mines et la Municipalité d'Adstock sont intimées par le règlement d'annexion numéro 225-18;

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité d'Adstock ne désire pas générer des tensions régionales sur cette question, mais veut néanmoins faire prévaloir son droit d'utiliser les leviers législatifs mis à la disposition de toutes les municipalités avec équité et justice;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock entreprenne les démarches nécessaires pour s'assurer que la Ville de Thetford Mines et la MRC des Appalaches prennent en considération d'abord l'intérêt des citoyens et reconnaissent le bien-fondé des arguments déposés par l'une ou l'autre des parties impliquées;

- que la Municipalité d'Adstock demande à la MRC des Appalaches que cette dernière recommande l'analyse de ce dossier auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-102

PROJET DE CESSION AU MONTANT D'UN DOLLAR AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS D'UNE PORTION DES LOTS FAISANT PARTIE DE L'EMPRISE DU CHEMIN DES CERFS : DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC

ATTENDU qu'à plusieurs endroits, la largeur de l'emprise du chemin des Cerfs est supérieure à 15 mètres;

ATTENDU que la Municipalité n'a pas besoin d'une largeur d'emprise supérieure à 15 mètres;

ATTENDU qu'un regroupement de citoyens a approché la Municipalité afin de se porter acquéreurs de la partie excédentaire de l'emprise;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock est favorable à une telle demande;

ATTENDU qu'un plan projet global de lotissement a été déposé à la Municipalité d'Adstock concernant le réaménagement de l'emprise du chemin des Cerfs;

ATTENDU que l'acte notarié impliquant la cession de l'emprise du chemin des Cerfs par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec à la Municipalité d'Adstock prévoit une clause stipulant que l'emprise ne pourra être cédée sans l'autorisation préalable du ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- de demander l'autorisation au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec de céder, à titre gratuit, aux propriétaires riverains la partie excédentaire de l'emprise du chemin des Cerfs. Les lots dont il est question sont les suivants :
 - 5 450 289, 5 450 291, 5 450 292, 5 450 293, 5 450 294, 5 450 295, 5 450 296, 5 450 298, 5 450 297, 5 450 290;
 - ainsi que tout autre lot pouvant avoir été omis et nécessaire pour la présente demande;
- advenant une réponse favorable du MERN,
 - de se conformer en tout point aux exigences du ministère en pareille matière;
 - que la Municipalité accepte au montant d'un dollar la partie excédentaire de l'emprise du chemin des Cerfs aux propriétaires riverains dudit chemin qui en font la demande;
 - que tous les plans de lotissement devront être soumis pour approbation à la Municipalité;
 - que l'acte notarié devra être soumis pour approbation à la Municipalité;

- que la Municipalité d'Adstock n'assumera aucuns frais et que les demandeurs s'engagent à défrayer l'ensemble des coûts relativement à ladite cession;
- d'autoriser monsieur Pascal Binet et madame Renée Vachon, respectivement maire et directrice générale/secrétaire-trésorière à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents afférents à la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-103

DEMANDE FORMULÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REHAUSSER LE TAUX DE TVQ REMBOURSÉ AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU que l'entrée en vigueur de la Loi 122 vise l'augmentation de l'autonomie des municipalités et leurs pouvoirs ainsi qu'à reconnaître qu'elles sont des gouvernements de proximité;

ATTENDU que depuis le 1^{er} janvier 2014, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

ATTENDU que ce remboursement partiel prive les municipalités de revenus importants, qui pourraient être investis dans des projets locaux et régionaux d'envergure;

ATTENDU que le gouvernement du Canada rembourse la totalité de la TPS aux municipalités;

ATTENDU que les entreprises privées ont droit à un remboursement total de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- que le conseil de la Municipalité d'Adstock demande au gouvernement du Québec d'établir le taux de remboursement de la TVQ à 100 % sur les fournitures de biens et de services des municipalités.
- que cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre des Finances, à la FQM et à l'UMQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-104

ATELIER DE PERFECTIONNEMENT AVANT LE CONGRÈS DE L'ADMQ 2018 : AUTORISATION D'INSCRIPTION

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser madame Renée Vachon, directrice générale, à s'inscrire à l'atelier précongrès donné par l'ADMQ dans le cadre de son congrès annuel. Le montant d'inscription est de 142 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-105 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ AU COGESAF

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité au COGESAF pour l'année
2018 au montant de 75 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-04-106 CONTRE-EXPERTISE DU RAPPORT D'INSPECTION DU CENTRE
INTERGÉNÉRATIONNEL : MANDATS D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

ATTENDU que le rapport d'inspection fourni par l'architecte en charge de la
construction du Centre intergénérationnel ne satisfait pas le conseil;

ATTENDU que le conseil municipal estime qu'il y a des déficiences qui doivent être
corrigées;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander une contre-expertise;

ATTENDU que le conseil avait prévu dans son budget un montant d'honoraires
professionnels pour le Centre intergénérationnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'adopter le principe de mandater une firme afin de fournir un nouveau
rapport d'inspection du Centre intergénérationnel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-04-107 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR PALLIER À UNE ABSENCE POSSIBLE
AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION;**

ATTENDU l'importance de veiller à la bonne gestion financière de la municipalité;

ATTENDU qu'une absence prolongée d'une ou plusieurs ressources pourrait nuire
aux opérations de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu d'autoriser une dépense de 10 000 \$ pour pallier à l'éventualité d'une
surcharge de travail qui risquerait d'alourdir le travail de la directrice générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CONSTATATION D'UNE DÉMISSION

Madame la directrice générale informe les membres du conseil que monsieur
Stéphane Grondin, embauché à titre de préposé à l'entretien ménager des salles
municipales, a remis officiellement sa démission le 5 avril 2018. Celle-ci sera
effective le 20 avril 2017.

18-04-108 *Aménagement, urbanisme et environnement*
**DOSSIER TONY HUARD – LES ÉLEVAGES L.D. LTÉE : RECOMMANDATION
MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle monsieur Tony Huard souhaite aliéner une partie de son lot portant le numéro 5 449 735;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité d'Adstock daté du 4 avril 2018 précisant que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier Tony Huard – Les élevages L.D. Ltée ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-109 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 218-18 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage et d'y ajouter des dispositions prévues à l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil souhaite intégrer certaines dispositions relatives à la renaturalisation des bandes riveraines prévues dans le règlement 133-12 à même le règlement de zonage;

ATTENDU que le conseil souhaite permettre sous conditions l'abattage d'arbres dans les plantations commerciales d'essences résineuses à l'intérieur des périmètres urbains;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Martine Poulin et qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée lors de la séance ordinaire tenue le lundi 5 mars 2018;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du projet de règlement, ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du projet de règlement numéro 218-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 218-18 amendant le règlement de zonage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 226-18 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 226-18 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Le maire présente le projet de règlement qui a pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 227-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

Un avis de motion est donné par la conseillère Nicole Champagne qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du projet de règlement numéro 227-18 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Le maire présente le projet de règlement qui a pour objet de protéger les activités actuelles faisant partie du moteur économique d'Adstock ainsi que les zones urbaines et de villégiature en prévoyant une distance minimale à respecter pour l'implantation de nouveaux établissements à forte charge d'odeur.

18-04-110

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 227-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage et d'y ajouter des dispositions prévues à l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil désire protéger certaines zones et activités face à l'implantation d'établissements à forte charge d'odeur;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Nicole Champagne et qu'une présentation du projet de

règlement a été réalisée lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 avril 2018;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du projet de règlement, ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du projet de règlement numéro 227-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 227-18 amendant le règlement de zonage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 228-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 70-07

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du projet de règlement numéro 228-18 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07.

Le maire présente le projet de règlement qui a pour objet d'actualiser le règlement de lotissement par rapport à l'entrée en vigueur de la rénovation cadastrale afin d'autoriser la création de lot ne répondant pas aux normes minimales dans le cas d'une vente de parcelle de terrain.

18-04-111

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 228-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 70-07

ATTENDU que le règlement de lotissement numéro 70-07 a été adopté le 2 avril 2007;

ATTENDU que la rénovation cadastrale est en vigueur sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

ATTENDU que le règlement de lotissement contient des dispositions qui doivent être modifiées afin de s'adapter à la rénovation cadastrale;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par le conseiller Nelson Turgeon et qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 avril 2018;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du projet de règlement, ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du premier projet de règlement numéro 228-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 228-18 amendant le règlement de zonage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME : FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur les projets de certains règlements d'urbanisme.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de fixer l'assemblée publique de consultation des projets de règlements numéros 218-18, 226-18, 227-18 et 228-18, au lundi 30 avril 2018 à 19h30 à la salle de l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode.

Durant cette assemblée publique, Monsieur le maire ou toute autre personne désignée à cet effet, expliquera les modalités contenues dans ces projets de règlement et entendra les personnes ou organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur les sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-112

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-4 CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE EN PARTIE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU que le Conseil juge nécessaire de réglementer la possession et la garde des animaux, de manière à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Martine Poulin et qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée lors de la séance ordinaire tenue le mercredi 4 avril 2018;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement numéro 2017-RM-SQ-4;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'adopter le règlement numéro 2017-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable en partie par la Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-113

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 221-18 CONCERNANT LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

ATTENDU que l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales autorise la Municipalité à adopter des règlements en matière d'environnement, ce qui inclut notamment la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU qu'aucun pneu n'est accepté lors des collectes des encombrants;

ATTENDU que la Municipalité souhaite mettre à la disposition des citoyens deux sites de dépôt de pneus pour véhicules légers;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Michel Rhéaume et qu'une présentation du projet de règlement a été réalisée lors de la séance ordinaire tenue le lundi 5 mars 2018;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement, ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du règlement numéro 221-18;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'adopter le règlement numéro 221-18 concernant la gestion des encombrants.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Développement socio-économique

18-04-114

TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE ENTENTE AVEC BELL

ATTENDU l'engagement du conseil municipal d'améliorer le service de télécommunication envers ses citoyens;

ATTENDU le report autorisé par Développement économique Canada de financer et de terminer les travaux de mise en service de la tour de télécommunication dans le parc industriel;

ATTENDU le non-intérêt signifié des compagnies Rogers et Vidéotron de s'installer dans la tour construite dans le village de Saint-Méthode;

ATTENDU les démarches effectuées auprès de Bell Canada à offrir ce service aux citoyens de la Municipalité dans le secteur de Saint-Méthode, mais aussi dans le secteur du mont Adstock;

ATTENDU qu'il y a lieu d'analyser l'entente à intervenir entre Bell Canada et la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'autoriser la signature de l'entente sous réserve de l'approbation du procureur de la Municipalité. Il est également résolu d'autoriser monsieur le maire, monsieur Pascal Binet, à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-115

PRÊT DE SERVICE D'UNE RESSOURCE PONCTUELLE À LA STATION DE SKI POUR EFFECTUER DE LA MAINTENANCE

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'aider la coopérative récréotouristique du mont Adstock;

ATTENDU la disponibilité périodique et l'expertise de nos ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu de fournir une ressource pour aider à réparer la machinerie et les équipements pour préparer la prochaine saison touristique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-116

CONSTRUCTION DE LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION : REMBOURSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE DU CLUB CHASSE ET PÊCHE ST-MÉTHODE – ST-DANIEL INC.

ATTENDU que des travaux de mise à niveau du sol ont été rendus nécessaires suite à l'installation de la clôture dans le parc industriel;

ATTENDU que ces travaux sont financés à même l'enveloppe de Développement économique Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'autoriser le remboursement d'une somme de 400 \$ pour les coûts de main-d'œuvre du Club Chasse & Pêche St-Méthode – St-Daniel Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

18-04-117

ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU l'efficacité du radar pédagogique sur le comportement des automobilistes lorsqu'il est déployé sur nos voies de communication;

ATTENDU les nombreuses demandes citoyennes pour implanter le radar sur certains chemins;

ATTENDU le nombre élevé de chemins sur le territoire d'Adstock;

ATTENDU le plan d'action de la Politique des familles et des aînés de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un second radar pédagogique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser une dépense de 5 040 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un radar pédagogique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-118

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE DE FORSYTH CONCERNANT LE NIVELLEMENT D'UNE PORTION DE LA ROUTE DES HAMANN ET DU RANG DU LAC-AUX-GRELOTS SUR LEUR TERRITOIRE

ATTENDU la demande reçue par la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth pour le nivellement par la Municipalité d'Adstock d'une portion de la route des Hamann et du Rang du Lac-aux-Grelots sur son territoire;

ATTENDU que le conseil est favorable à la demande en retour d'une contribution financière adéquate;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une entente intermunicipale à ce propos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que, conditionnellement à une entente intermunicipale, le Service des travaux publics procéderont au nivellement d'une portion de la route des Hamann et du Rang du Lac-aux-Grelots sur le territoire de Saint-Évariste-de-Forsyth.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Loisirs, culture et vie communautaire

18-04-119

APPUI AU PROJET DU CERCLE DES FERMÈRES DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE DÉPOSÉ AU PROGRAMME « NOUVEAUX HORIZONS »;

ATTENDU que la direction du Cercle des Fermières de Sacré-Cœur-de-Marie souhaite procéder à l'achat d'un nouveau métier à tisser et d'équipements pour la courtepointe et la broderie;

ATTENDU que la direction du Cercle des Fermières de Sacré-Cœur-de-Marie souhaite informatiser certaines pratiques;

ATTENDU que la direction de ce mouvement s'adresse au programme « Nouveaux Horizons » en vue d'obtenir les sommes nécessaires pour procéder à l'achat dudit matériel;

ATTENDU que la Municipalité appuie financièrement le mouvement en défrayant les coûts annuels pour la location de leur local, montant qui s'élève à 7 222 \$ pour l'année 2018;

ATTENDU que la direction requiert l'appui de la Municipalité pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'appuyer les démarches effectuées du Cercle des Fermières de Sacré-Cœur-de-Marie auprès du programme « Nouveaux Horizons » en vue d'obtenir l'aide financière nécessaire pour la réalisation de leur projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-120

BIBLIOTHÈQUE DE L'AVENIR : ACHAT D'UN ORDINATEUR

ATTENDU les travaux effectués pour rehausser les services de la bibliothèque municipale;

ATTENDU que l'ordinateur de la Bibliothèque de l'Avenir doit être remplacé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de procéder à l'achat d'un ordinateur au montant de 1 191 \$ avec taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-121

CHEMIN DE SAINT-JACQUES : ACHAT DE 4 LITS DE CAMP ET FIXATION DU TARIF

ATTENDU la demande de Tourisme Région de Thetford d'uniformiser l'accueil, l'hébergement et les tarifs entre les municipalités pour l'accueil des pèlerins qui circulent le circuit pédestre;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat de quatre lits de camp;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de procéder à l'achat quatre lits de camp au montant de 400 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-122

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR INSTALLATION DE PIEUX

ATTENDU que la Municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du Fonds culturel de la MRC des Appalaches pour la réalisation de panneaux d'interprétation;

ATTENDU que l'installation des panneaux requiert la pose de pieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser une dépense pour la pose de pieux pour les panneaux d'interprétation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-123

VERSEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AU COMITÉ DES LOISIRS ST-DANIEL

ATTENDU le Comité des loisirs de St-Daniel a déposé leur bilan financier et leurs prévisions budgétaires et que le montant demandé respecte ce qui a été prévu au budget.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser le versement d'une première tranche de la subvention annuelle au Comité des loisirs St-Daniel, soit un montant de 7 500 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-124

PRÊT DE CHAPITEAU POUR LES JEUX DU QUÉBEC

ATTENDU que l'organisation des Jeux du Québec a soumis une demande à la Municipalité pour le prêt de chapiteau durant lesdits jeux;

ATTENDU que la Municipalité a sollicité ces organismes pour voir si celles-ci désiraient louer les chapiteaux durant la période demandée;

ATTENDU que la Municipalité n'a reçu aucune réponse affirmative;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser le prêt d'un chapiteau à l'organisation des Jeux du Québec pendant la période du 27 juillet au 4 août 2018 et que le Service des loisirs s'occupe d'apposer la visibilité nécessaire sur le chapiteau.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires diverses

18-04-125

DEMANDE AU MTMDET CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DU TRONÇON DU CHEMIN SACRÉ-CŒUR OUEST ENTRE LA ROUTE 269 ET LA ROUTE DE L'ÉGLISE

ATTENDU que le tronçon du chemin Sacré-Cœur Ouest entre la route 269 et la route de l'Église est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU que le Service des travaux publics circule par ce tronçon pour faire l'entretien aux extrémités du même chemin;

ATTENDU que le conseil veut entamer des discussions avec le ministère concernant la possibilité de transférer la responsabilité à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de demander au MTMDET d'évaluer la possibilité de transférer à la Municipalité d'Adstock la responsabilité du tronçon du chemin Sacré-Cœur Ouest entre la route 269 et la route de l'Église avec compensation pour question d'efficacité et de services à rendre aux citoyens.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-126

POURSUITE DU REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE L'ACCÈS AU PARC NATIONAL DE FRONTENAC

ATTENDU la réussite du partenariat de la Municipalité avec le Parc national de Frontenac dans la mise en place de la promotion de 30 \$ dans le cadre du 30^e anniversaire du Parc;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite poursuivre avec le Parc national de Frontenac le remboursement d'une partie de l'accès annuel au Parc;

ATTENDU que cette action a été identifiée dans le plan d'action de la Politique des familles et des aînés;

ATTENDU que la contribution s'adresse uniquement aux contribuables de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de poursuivre le partenariat avec le Parc national de Frontenac pour la promotion de la carte d'accès annuelle à 30 \$ pour les contribuables de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-04-127

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 224-18 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS : ACCÈS AU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE DES PERSONNES HABILES À VOTER

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu que le règlement portant le numéro 224-18 concernant un emprunt aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées de 1 140 000 \$ par l'achat d'équipements roulants soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures (9 h) à dix-neuf heures (19 h), le lundi 7 mai 2018 au bureau de la municipalité d'Adstock, situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- 30 avril 2018 : assemblée de consultation de certains projets de règlements d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

18-04-128

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de lever la séance à 21h32.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

Renée Vachon

RV

2858